



# POPAMPHIBIEN 2022

## Crépy-en-Valois



## Le programme POPAMPHIBIEN

Piloté par la Société Herpétologique de France (SHF), le programme national **POPAMPHIBIEN** a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les amphibiens en mesurant les **tendances de l'évolution de leurs populations à l'échelle d'un territoire** donné.

Ce programme, qui s'applique sur des aires de référence permettant l'accès à différents sites de reproduction des amphibiens, a le double objectif d'**inventorier les populations** (présence / absence) et de **déterminer leur dynamique** (stabilité, régression, augmentation).

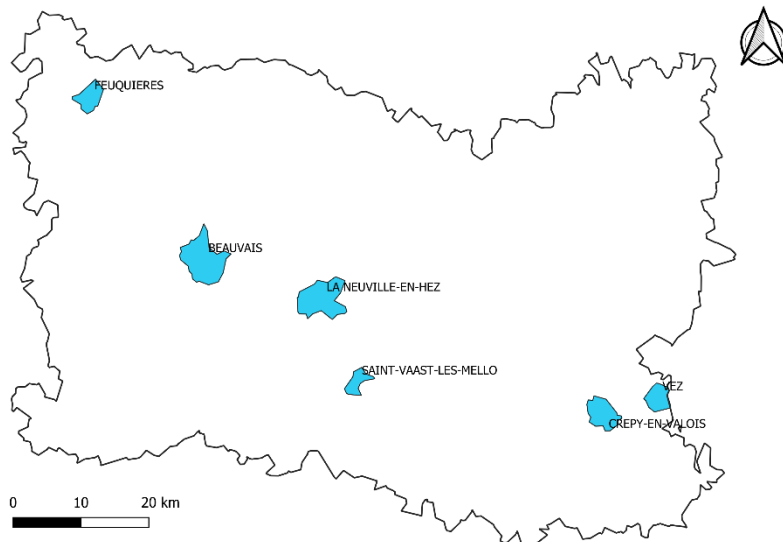
Le protocole est le suivant :

- Choix d'une **aire de référence** (objectif d'au moins 1 aire pour 500km<sup>2</sup>) qui comporte des sites aquatiques en milieu naturel favorables aux amphibiens. Cette aire doit pouvoir être prospectée en **3 à 4 heures** ;
- Réalisation de **3 passages**, à des périodes différentes (variable selon la région), par aire pour inventorier l'ensemble des espèces d'amphibiens présentes :
  1. Février – mars : pontes et adultes ;
  2. Avril – mai (nocturne) : larves et adultes ;
  3. Juin – juillet : larves et adultes.
- Elaboration d'un **bilan / capitalisation des données** sur fichier standardisé par la SHF.

Chaque aire est prospectée **tous les deux ans**. Le programme s'inscrit dans la **durée** : il n'est possible de dégager une tendance de l'évolution des populations qu'au bout de **dix années de suivis**, soit au moins cinq passages.

## Dans l'Oise

Dans la continuité du programme initié en 2011, **six aires de référence** ont été suivies dans l'ensemble du département de l'Oise en 2022. Chaque aire de référence abrite 4 à 8 **batrachosites** favorables aux amphibiens (mare, fossé, étang...) prospectés lors des suivis.



En 2022, les 6 communes concernées sont :

- Beauvais ;
- **Crépy-en-Valois** ;
- Feuquières ;
- La-Neuville-en-Hez ;
- Saint-Vaast-lès-Mello ;
- et Vez.

CPIE des Pays de l'Oise - 2022

## L'aire de Crépy-en-Valois

### Localisation des sites

Localisée le long du Ru des Taillandiers, elle se situe à travers le parc de Géresme et le long des remparts de la vieille ville et permet de suivre différents milieux : mare forestière, fossé, ruisseau, étang, lavoir et vivier, ce qui multiplie les habitats potentiels pour les amphibiens. Suite aux suivis de 2018 et 2020, le batrachosite n°6 précédemment situé à la cressonnière s'est révélé non-propice aux amphibiens : il a donc été remplacé en 2022 par l'ancien lavoir.

Batrachosite	Coordonnées		Type de milieu	Présence d'eau
1	49°14.340N	2°53.765E	Ruisseau	Toute l'année
2	49°14.328N	2°53.691E	Etang	Toute l'année
3	49°14.343N	2°53.556E	Ruisseau	Toute l'année
4	49°14.341N	2°53.477E	Dépressions forestières	Temporaire
5	49°14.384N	2°53.332E	Mare & dépressions forestières	Toute l'année
6*	49°14.373N	2°53.150E	Ancien lavoir	Toute l'année
7	49°14.355N	2°53.012E	Mare creusée	Toute l'année

\* **Note** : le site 6 les années précédentes localisée à la Cressonnière a été remplacé par l'ancien lavoir à proximité.

### Batrachosites Pop 2022 Crépy-en-Valois



PAYS DE L'OISE



CPPI Pays de l'Oise - 2022  
Source : IGN BD ORTHO 50 cm

**Résultat des suivis**

Conformément au protocole, 3 passages ont été réalisés, avec chaque fois l'ensemble des sites prospectés :

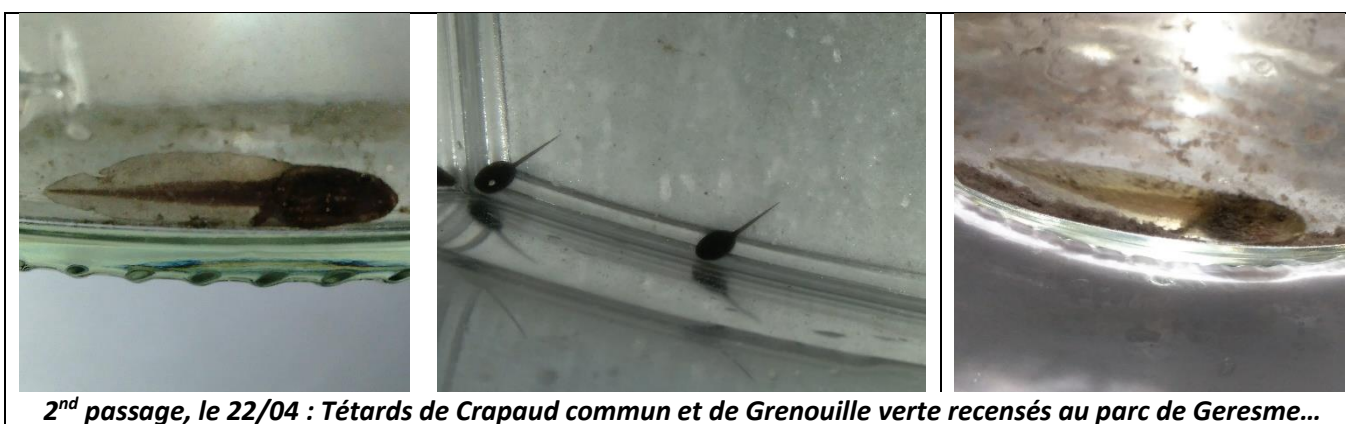
- 1<sup>er</sup> passage : 22/03/2022 (soirée) ;
- 2<sup>ème</sup> passage : 22/04/2022 (nocturne) ;
- 3<sup>ème</sup> passage : 07/07/2022 (après-midi).

Batrachosité	Passage	Présence	Stade	Espèce	Abondance
1	1	Non			
	2	Oui	Adulte	Triton palmé	1
	3	Non			
2	1	Non			
	2	Oui	Larve	Crapaud commun	20
	3	Non			
3	1	Oui	Adulte	Crapaud commun	4
	2	Oui	Larve	Crapaud commun	200
	3	Non			
4	1	Oui	Adulte	Crapaud commun	15
			Adulte	Grenouille rousse	2
			Œuf	Grenouille agile	10.000
	2	Oui	Larve	Complexe Grenouille verte*	100
	3	Oui	Juvenile	Grenouille agile	1
			Juvenile	Crapaud commun	1
5	1	Oui	Adulte	Crapaud commun	1
	2	Oui	Adulte	Triton palmé	1
	3	Non			
6*	1	Non			
	2	Oui	Adulte	Triton palmé	6
	3	Non			
7	1	Oui	Adulte	Crapaud commun	1
			Adulte	Grenouille rieuse	10
			Adulte	Grenouille verte	10
	3	Oui	Juvenile	Grenouille brune	1
			Adulte	Grenouille rieuse	3
			Juvenile	Grenouille rieuse	1

**\* Notes :**

- le site 6, localisé les années précédentes à la cressonnière, a été déplacé à l'ancien lavoir à proximité ;
- le « complexe Grenouille verte » regroupe les espèces *Grenouille de Lessona*, *Grenouille rieuse* et *Grenouille verte* : au stade de larve, il est difficile de différencier ces espèces entre elles.









*...et Crapaud commun juvénile observé sur le même site n°4, reconnaissable à la présence de glandes parotoïdes derrière les lobes oculaires.*



*Grenouilles rieuses observées au site n°7, le vivier aux moines face aux remparts.*



*Tritons palmés observés par le service environnement de Crépy-en-Valois au site n°5 hors date de passage popamphibien.*

Batrachosite	Présence	Espèces recensées	Stade
1	Oui	1 Triton palmé	Adulte
2	Oui	1 Crapaud commun	Larve
3	Oui	1 Crapaud commun	Adulte & Larve
4	Oui	Crapaud commun	Adulte
		3 Grenouille agile	Œuf & Adulte
5	Oui	Grenouille verte	Larve
		2 Crapaud commun	Adulte
6*	Oui	1 Triton palmé	Adulte
		Crapaud commun	Adulte
7	Oui	3 Grenouille rieuse	Juvenile & Adulte
		Grenouille verte	Adulte

**\* Note** : le site 6, auparavant localisé à la Cressonnière, a été remplacé par l'ancien lavoir.

### Richesse spécifique

En région Picardie, 17 espèces sont recensées avec 8 espèces menacées d'extinction.

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Picardie	France	2018	2020	2022
1	<i>Rana arvalis</i>	Grenouille des champs	CR	EN			
2	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	EN	VU			
3	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	VU	LC			
4	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	VU	NT			
5	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	VU	LC			
6	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	VU	NT			
7	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	NT			
8	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	NT	LC			
9	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	LC			
10	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	X		X
11	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	LC	LC			
12	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	X	X	X
13	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	LC			
14	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC			X
15	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	DD	NT	X		X
16	<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	DD	NT			
17	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	NA	LC	X	X	X
<b>Richesse spécifique</b>					<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

Catégories de menace : CR : espèce en danger critique d'extinction ; EN : espèce en danger ; VU : espèce vulnérable ; NT : espèce quasi menacée ; LC : espèce au statut de préoccupation mineure ; DD : espèce dont les données sont insuffisantes ; NA : espèce au statut non applicable.

### Situation des sites

Le **site 1** est un petit ruisseau qui rejoint l'étang. L'eau est claire et le ruisseau rapidement envahit de cresson de fontaine. Le léger courant qui y circule est peu favorable à la reproduction des amphibiens et seul le Triton palmé y a été recensé lors du 2<sup>nd</sup> passage.

Le **site 2** comprend la partie Nord-Est de l'étang. Les berges assez abruptes et le manque de végétation au bord de l'étang sont assez défavorables au Crapaud commun. Vu la présence de poissons, seule la Grenouille verte pourrait être présente mais le manque de phragmites pourrait expliquer son absence. Néanmoins, quelques têtards de Crapaud commun y ont été recensés au 2<sup>nd</sup> passage.

Le **site 3** est situé sur une sorte de presqu'île à l'Ouest de l'étang. Cette zone est assez humide et pourrait accueillir les Grenouilles brunes (Grenouille agile et/ou Grenouille rousse). Les berges accueillent un peu de végétation, mais le courant des ruisseaux est défavorable aux amphibiens. Toutefois, en sortie de l'étang, une zone du ru à l'Ouest est végétalisée par des phragmites. Lors du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> passage de 2022, des Crapauds communs (adultes et têtards) ont été recensés précisément à cet emplacement, et nulle part ailleurs en amont de l'étang, la végétation leur étant propice.

Le **site 4** est le site le plus favorable aux amphibiens et correspond à un ensemble de dépressions humides forestières. L'assèchement naturel est progressif et permet notamment le développement de pontes de Grenouille agile. Lors du 1<sup>er</sup> passage, le Crapaud commun (adulte), la Grenouille rousse (adulte) et la Grenouille agile (ponte) y ont été recensés. Au 2<sup>nd</sup>

passage, de la Grenouille verte indéterminée (têtard) y ont été observés et au 3<sup>ème</sup> passage, le Crapaud commun (juvénile) et la Grenouille agile (juvénile) y ont été recensés. Cette zone mériterait un suivi plus régulier qu'un inventaire tous les deux ans.

Le **site 5** correspond à une mare forestière creusée dans le parc en 2021 (à sec lors du 3<sup>ème</sup> passage) et de dépressions forestières qui s'assèchent rapidement (à sec dès le 2<sup>nd</sup> passage). Le Crapaud commun (1<sup>er</sup> passage) et le Triton palmé (2<sup>nd</sup> passage) y ont été recensés puis, des Tritons palmés ont été observés par le service environnement de la ville hors protocole popamphibien régulièrement en journée au cours des mois de mai et juin, témoignant de l'intérêt d'aménager un réseau de mares dans le parc et ailleurs. Néanmoins, les aménagements du lieu, avec des copeaux de bois répandus sur les chemins et des billots de bois marquant l'emplacement de la mare peuvent nuire à sa fréquentation par les amphibiens, il serait alors intéressant de préférer des aménagements plus doux qui ne cassent pas l'unité paysagère des espaces naturels, tel que disposer de travées sur les allées de copeaux d'une vingtaine de centimètres de large que les visiteurs peuvent facilement enjamber ainsi que des espacements entre les billots de bois pour permettre le passage de la faune.

Le **site 6** correspondait, les années précédentes, à une cressonnière (ancien abreuvoir pavé pour les bêtes présentant un fort courant défavorable aux amphibiens où aucune espèce n'a été recensée depuis le début du suivi en 2018). Ce site a été remplacé par le lavoir à proximité où du Triton palmé a été recensé lors du 2<sup>nd</sup> passage.

Le **site 7** est un bassin en pierres aux pieds des remparts, nommé « vivier aux moines », colonisé par des phragmites et des roseaux, favorables mais la présence de poissons limite la présence d'une large variété d'amphibiens. Bien que les berges abruptes soient défavorables au Crapaud commun, celui-ci a été recensé lors du 1<sup>er</sup> passage. Au 2<sup>nd</sup> passage, la Grenouille rieuse et la Grenouille verte commune y ont été recensées. Au 3<sup>ème</sup> passage, la Grenouille brune indéterminée et la Grenouille rieuse y ont été observées (juvénile et adulte).

## Conclusion

Le suivi en 2022 a permis de mettre en évidence la présence de **5 espèces d'amphibiens** à Crépy-en-Valois : Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille rieuse, Grenouille verte commune et Triton palmé. La Grenouille rousse et le Triton palmé n'avaient jamais jusqu'à présent été recensés sur cette aire de référence, seul le complexe Grenouille brune (agile ou rousse) l'avait été. De manière générale, à Crépy-en-Valois, les Grenouilles ont la part belle, le Crapaud commun est peu présent, et les Tritons semblent s'approprier avec le temps les différents habitats à disposition (sur 3 sites).

La perte de diversité entre 2018 (4 espèces) et 2020 (2 espèces) s'explique vraisemblablement par la **pollution de Juin 2019**. Mais l'évolution des populations d'amphibiens est toutefois positive, celle-ci atteignant 5 espèces en 2022. Les sites n°6 (lavoir) et n°7 (vivier aux moines) ont été les moins exposés à cette pollution et présentent une diversité et un nombre d'individus important. Mais la présence de 4 espèces recensées en 2022 au sein du parc de Geresme, là où la pollution s'est concentrée en 2019, est encourageant. Bien que l'étang du parc abrite des poissons et que ses berges peu végétalisées et abruptes compromettent la colonisation par les amphibiens, la redéfinition de l'enclos des daims en Juin 2022 protège le ru des déjections des animaux, limitant ainsi d'eutrophiser le ru, la qualité de l'eau qui arrive jusqu'à l'étang en sera en être accrue. Dès le 3<sup>ème</sup> passage, les berges sinueuses auparavant situées dans l'enclos se végétalisent, ajoutant un habitat potentiel notamment pour la



biodiversité. Les dépressions forestières situées de chaque côté du ru à l'Ouest du parc demeurent favorables aux amphibiens à condition que les aménagements à proximité soient peu impactants.



### **Préconisations : végétaliser les berges du ru & réseau de mares et dépressions**

En Juillet 2022, le potentiel d'accueil du ru des Taillandiers est faible : la faiblesse majoritaire résidant en l'absence de végétalisation des berges de l'étang et de son bras dans le parc.

En effet, bioindicateurs de la bonne santé des milieux, les amphibiens n'ont été recensés sur l'ensemble des berges de l'étang et de son bras que sur deux zones très restreintes (berge écroulée de l'étang et étroite roselière face à une zone de racines immergées du bras) où des adultes et têtards de Crapaud commun ont été recensés, les amphibiens recherchant des berges fortement végétalisées et en pente douce pour se reproduire et déposer leur ponte. L'aménagement actuel de l'étang et son bras est donc défavorable aux amphibiens.

Restaurer les berges fragilisées par le manque de végétation est ainsi nécessaire pour :

- augmenter le potentiel d'accueil de biodiversité du parc, non-limitée aux amphibiens ;
- et renforcer les berges pour éviter leur érosion.

Le réaménagement du cours d'eau, notamment à l'Ouest de l'étang, en remblayant les berges pour les renforcer et en amoindrir la pente, ainsi que leur végétalisation (étang et bras) par l'implantation de plantes hygrophiles permettrait d'augmenter le potentiel d'accueil du parc en faveur des amphibiens, les berges du ru en amont de l'étang face à l'enclos des daims, de l'étang et du bras devenant plus accessibles et propices à des caches pour les pontes et les larves. Par la même occasion, **végétaliser les berges sur l'ensemble de ces sites avec des plantes typiques des zones humides** déjà présentes dans le parc comme l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), etc. offrirait des habitats propices à d'autres groupes taxonomiques et permettrait de disposer d'un paysage plus naturel adapté aux zones humides. En parallèle, la présence de plus de diversité végétale et des amphibiens permettrait d'améliorer la qualité de l'eau via son épuration par la filtration de matière organique réalisée par les plantes et les têtards.

Outre l'étang et son bras, un **réseau de nouvelles mares** peut être aménagé, en prenant soin de **conserver et ne pas intervenir sur les zones de dépressions humides forestières déjà existantes** et propices aux Grenouilles. L'idéal serait ainsi d'obtenir une mosaïque de mares et de dépressions disséminées dans le parc afin que les amphibiens puissent choisir les sites les plus propices à leur reproduction et non de se « contenter » de ce qu'ils trouvent, augmentant ainsi le succès de leur reproduction. A des fins pédagogiques, l'une ou plusieurs



mares creusées pourront disposer de panneaux explicatifs illustrant l'importance des zones humides (accueil de biodiversité, éponge naturelle, filtre dépolluant) et expliquant la nécessité d'aménager des mares pour remédier à leur très forte disparition sur le territoire national.

Dans une moindre mesure, les allées de copeaux aménagées en 2022 afin de rendre les chemins moins boueux (à partir d'arbres tombés lors des intempéries) peuvent gêner les amphibiens lorsqu'ils cherchent à se rendre jusqu'aux mares et dépressions. Deux choix sont possibles : (1) aménager des travées régulières de 20cm de large pour permettre aux amphibiens de traverser les allées de copeaux que les usagers enjamberont facilement et/ou (2) laisser les chemins au Sud du ru des Taillandiers sans copeaux, les usagers pouvant marcher côté Nord du ru. Dans le même temps, les billots disposés en bout d'allées le long des berges de la mare creusée en 2021 pour en marquer l'emplacement devraient être espacés de 20cm pour permettre aux amphibiens de passer.

Hors parc :

- les lavoirs devraient être réhabilité en retirant les lentilles d'eau pour permettre aux amphibiens de se réappropriier les lieux, notamment les tritons recensés au 2<sup>nd</sup> passage ;
- le bassin du vivier aux moines pourrait bénéficier d'une fauche unique et tardive afin de favoriser les caches pour les amphibiens, en ne le fauchant pas au cours de l'été, moment où les juvéniles ont besoin de se dissimuler, au profit d'une gestion différenciée. De même, une bande herbeuse d'au moins 1 mètre de large devrait être maintenue tout autour du bassin.

A travers ces aménagements, le ru des Taillandiers disposerait d'un **complexe de mares forestières et de dépressions humides peu profondes** dans le parc de Geresme propices à la ponte des Grenouilles, de **berges douces végétalisées sur l'étang et son bras** favorables aux Crapauds et Tritons, de **lavoirs en eau claire** propices aux Tritons et d'une **végétation haute et large au vivier aux moines** pour que les juvéniles puissent se protéger des prédateurs et des fortes chaleurs.